LES
PROPOS QVE LE ROY A TENVS A CHARTRES, AVX DEputez de sa Cour de Parlement de Paris.



A LYON,
PAR IEAN PILLEHOTTE.
M. D. LXXXVIII.

Auec permission.

LES PROPOS QUE LE Roy a tenus à Chartres, aux deputez de sa Cour de Parlement de Paris.



A Roine ma mere m'auoit fait entẽdre, que vous estiez assemblez, & deuiez venir me trouuer : dont ie suis bien aise, m'estant asseuré que vous n'eussiez voulu faillir, vous estãt la premiere cõpagnie de mõ royaume. Ie me suis tousiours promis toute fidelité & obeissance, telle qu'auez porté par le passé à mes predecesseurs Rois, comme à vostre Roy legitime, & naturel: & sçay que s'il eut esté en vostre puissance de dõner ordre aux choses passees, que l'eussiez faict. Ie suis marry de ce qui est aduenu en la ville de Paris, toutesfois ie ne suis pas le premier à qui tous ces malheurs sont arriuez, & d'autant m'en desplaist-il, que despuis treize ou quatorze ans que ie suis Roy, ie l'ay tousiours honnoree de ma demeure, ayant vsé de toute douceur & bonté enuers les habitans, & m'ont tousiours experimenté pour bon Roy, les ayant gratifié de ce que i'ay peu.

Ie

Ie ſcay qu'en vne ſi grande ville il y en a de bons & de mauuais : quand ils vſeront de ſoubsmiſsions, & ſe recognoiſtront, ie ſeray preſt de les receuoir & embraſſer, comme vn bon pere ſes enfans, & vn bon Roy ſes ſubiects : vous y deuez tous trauailler, car c'eſt la conſeruation de la ville, de vous autres, de vos femmes, & familles. Au ſurplus continuez en vos charges, comme vous auez accouſtumé. La Royne ma mere vous fera touſiours entendre ma volõté, à laquelle ie doibs beau coup, non ſeulement ayant eu ceſt honneur que d'auoir prins d'elle naiſſance, mais auſsi pour l'auoir recogneuë par experience treſſoigneuſe de l'eſtat de mon Royaume.

Le Roy nous renuoya querir apres diſner, & nous dict.

IE vous ay r'enuoyé querir, pour, auant que vous en aller, vous faire entendre (outre ce que ie vous ay dict ce matin) que i'eſtoy aduerty des propos que l'on a tenu, que ie vouloy mettre garniſon en ma ville de Paris : ie ſuis fort esbay que cela leur eſt entré en l'eſprit : ie ſcay que c'eſt

de garniſons:on les met ou pour ruiner v-ne ville, ou pour deffiance que l'on a des habitans : ils ne deuoient pas eſtimer que i'aye eu volonté de ruiner vne ville, à laquelle i'ay rẽdu tant de teſmoignages de bõne volonté,& que i'ay bonifiee par ma longue demeure en icelle, pour m'y eſtre tenu plus que dix de mes predeceſſeurs au parauant moy n'auoient faict:ce qui a apporté aux habitans, iuſques aux moindres artiſans, toutes les cõmoditez qui paroiſſent auiourd'huy,& dõt dix ou douze autres villes ſe pouuoient reſentir:& où mes Officiers ont eu affaire de moy,& autres, comme marchans,ie leur ay fait plaiſir,& puis dire que ie me ſuis monſtré vers eux vn tresbon Roy.Moins pouuoy ie entrer en deffiance de ceux que i'aimoy, & deſquels ie me deuoy aſſeurer,comme ie l'ay creu. Donques l'amitie que ie leur ay teſmoignee, deuoit leur faire perdre ceſte ſoudaine opinion, que i'aye penſé de leur vouloir donner garniſons:& de faict il ne ſe trouue point,que perſonne ſoit entré ny mis le pied en aucune maiſon,ny prins vn pain,ny autre choſe quelcõque:au contraire leur ay enuoyé biẽs,& ce qui leur eſtoit neceſſaire,& n'y euſſent eſté vingtquattre

heures

heures au plus,qui eut efté iufques au len demain,sãs coucher ailleurs qu'aux places mefmes où ils eftoient,cõme s'ils euffent campé.Ie vouloy faire vne recherche exacte de plufieurs eftrangers,qui eftoient en ma bonne ville de Paris,& ne defirant offẽcer perfõne, i'auoy ẽuoyé aux feigneurs de ma Cour,mefmes à monfieur de Guife, à fin qu'ils me baillaffent vn roolle de leurs feruiteurs dòmeftiques, & faire fortir le furplus, que i'eftoy aduerty eftre en grand nombre,& iufques à quinze mil,ce que ie faifoy pour la conferuation de ma bonne ville de Paris,& feurté de mes fubiects. C'eft pourquoy ie veux qu'ils recognoiffent leurs fautes auec regrets & cõtrition.Ie fcay biẽ que l'on effaye de leur faire croire que m'ayant offencé, comme ils ont,mon indignation eft irreconciliable: mais ie veux que vous leur faciez fcauoir que ie n'ay point cefte humeur ne volõté de les perdre,& que comme Dieu,à l'image duquel ie fuis en terre,moy indigne,ne veut la mort du pecheur:aufsi ne veux ie pas leur ruine.Ie tẽteray toufiours la douce voye,& quand ils fe mettrõt en deuoir de confeffer leur faute, & me tefmoigner par effect le regret qu'ils ont, ie les y rece-

uray,& les embrafferay,comme mes ſub-ieĉts,me monſtrãt tel qu'vn pere vers ſon enfant, voire vn amy enuers ſon amy. Ie veux qu'ils me recognoiſſent comme leur Roy & leur maiſtre: s'ils ne le font,& me tiennent en longueur,fermant ma main à toutes choſes,comme ie puis,ie leur feray ſentir leur offẽce, de laquelle à perpetuité leur demeurera la marque. Car eſtant la premiere & principale ville honnoree de la premiere & ſupreme Cour de mõ Royaume,d'autres cours,priuileges,hõneurs & vniuerſitez,ie puis (cõme vous ſcauez) reuoquer ma Cour de Parlement,Chambre des cõptes,des Aydes, & autres cours & Vniuerſité,qui leur tourneroit à grand' ruine. Car cela ceſſant, leſdiĉts trafics & autres cõmoditez en amoindriroient,voire ceſſeroient du tout,comme on a veu eſtre aduenu en l'an mil cinq cẽts ſeptante & neuf,durãt la grand peſte,pour mon abſence,& la ceſſation du Parlemẽt, s'eſtant retiré grand nombre de mes Conſeillers, iuſques à ce que l'on vit en ladiĉte annee la pluſpart des boutiques ſerrees & le peuple addõné à oiſiueté, employer le temps en ieux & berlãs par les rues. Ie ſcay qu'il y a beaucoup de gens de bien en ma ville

de

de Paris, & que des quattre parts les trois ſont de ce nõbre,que tous ſont bien marris du malheur qui eſt arriué. Qu'ils facẽt donc que ie ſoye contẽt,qu'ils ne me contraignent pas d'vſer de ce que ie puis, & & que ie feroy à grand regret. Vous ſcaués que la patiẽce irritee tourne en fureur, & cõbien peut vn Roy offencé. I'emploieray tout mon pouuoir, & ne laiſſeray aucuns moyẽs en arriere pour m'en venger, encor que ie n'aye l'eſprit vindicatif,mais ie veux que l'on ſcache, que i'ay du cœur & du courage autãt qu'aucun de mes predeceſſeurs. Ie n'ay point encores, deſpuis que ie ſuis appellé à la coronne, par le decez du Roy mon frere,& deſpuis mon retour de Polongne,vſé de rigueur & de ſeuerité enuers perſonne. Vous le ſcauez, & en pouuez fort bien teſmoigner, auſsi ne veux ie pas que l'on abuſe de ma clemẽce & douceur. Ie ne ſuis point vſurpateur,ie ſuis legitime Roy par ſucceſsion,comme vous ſcauez tous, & d'vne race qui a touſiours doucement commandé. C'eſt vn compte de parler de la Religion , il faut prendre vn autre chemin. Il n'y a au monde Prince plus Catholique, ny qui deſire tant l'extirpation de l'hereſie que moy:

mes

mes actions, & ma vie l'ont assez tesmoigné à mon peuple. Ie voudroy qu'il m'eut cousté vn bras, & que le dernier heretique fust en peinture en ceste chambre. Retournez faire vos charges, & ayez tousiours bon courage. Vous ne deuez rien craindre, m'ayant pour vous. Ie veux que leur fassiez bien entendre ce que ie vous dis.

